Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 23 mars 2007

Sommaire

L'UDC prône un contrat d'intégration alors qu'elle sabote depuis des années tous les projets visant un meilleur accueil des immigrés. (Jean-Daniel Delley)

Témoignage à la première personne sur l'intégration impossible d'un couple d'immigrés en Suisse. (Marco Danesi)

La péréquation financière arrive devant les Chambres dans sa phase finale de discussion, celle des décomptes. Le Conseil des Etats a délibéré le premier. Les sénateurs acceptent le projet sans opposition, mais avec un nombre significatif d'abstentions. (André Gavillet)

Hans-Rudolf Merz fait la tournée de ses collègues européens. Il plaide la bonne foi fiscale suisse avant que soit formulée la demande d'ouverture de négociation pour corriger ce que l'UE considère comme un comportement déloyal. (André Gavillet)

Cesare Battisti n'aura pas droit à un deuxième procés en sa présence. Et en Suisse? Le projet de Code de procédure pénale dont les Chambres débattent pourrait donner un coup de canif au droit fondamental à être rejugé et à pouvoir se défendre personnellement. (Alex Dépraz)

Démocratie directe et travail parlementaire se complètent. Grâce à la première, la participation démocratique prend plus d'ampleur, le débat touche le plus grand nombre et peut enrichir le second. (Jean-Daniel Delley)

Des votes populaires sans lendemain. (Alex Dépraz)

Le Parlement vient d'approuver la défiscalisation des carburants alternatifs issus de la biomasse suisse. (Dominique Hartmann, ATE)

Il n'y a pas que le babillage perso: le blog-dialogue, comme celui de Moritz Leuenberger, peut être un véritable moyen de communication par-dessus les partis, institutions et autres lobbies. (Yvette Jaggi)

Un groupe de cinq experts étrangers, mandaté par l'Office fédéral du développement territorial (OFDT), a établi un rapport sur l'aménagement et le développement du territoire en Suisse. Dans un précédente édition en ligne (DP 1723), nous avons présenté la méthode et les territoires transfrontaliers. Aujourd'hui nous abordons la partie consacrée au paysage. (Daniel Marco)

Appels d'urgence et légendes urbaines. (Jacques Guyaz)

Les boucs émissaires de l'UDC. (Jean-Daniel Delley)

Contraignons l'UDC à s'intégrer à la Suisse

Jean-Daniel Delley (18 mars 2007)

Cela ne pouvait manquer. Les abus sexuels présumés – les enquêtes sont en cours – et les actes violents commis notamment par de jeunes étrangers donnent une nouvelle occasion à l'UDC de taper sur son clou de prédilection. Cette fois le parti des rouleurs de mécaniques envisage de lancer une initiative populaire pour contraindre les étrangers à s'intégrer : cours d'intégration (sic) obligatoires et payants et apprentissage d'une langue nationale, avec à la clé menace d'expulsion.

On passera sur la subtilité de la pédagogie udéciste. Rappelons simplement que ce parti refuse depuis toujours tous les projets d'intégration proposés dans les cantons et les villes. Dernier refus en date, un projet de loi à Bâle-Ville, jugé trop coûteux. On ne peut à la fois attiser systématiquement la xénophobie en faisant de la population étrangère le bouc émissaire de nos problèmes et prôner l'intégration de cette population.

C'est à l'UDC elle-même qu'il faut administrer une leçon d'intégration. Car ce parti ignore par trop les comportements et les valeurs qui ont permis la construction de la Suisse moderne : en particulier respect des minorités et esprit de tolérance, tradition d'accueil, recherche de solutions de compromis, seules à même de trouver un appui majoritaire dans un pays politiquement et culturellement divisé. A l'ensemble des autres formations politiques d'isoler l'UDC (pas de représentation au Conseil fédéral, pas d'alliances électorales), tant qu'elle n'aura pas adhéré à ce standard minimum.

Chronique d'une intégration manquée

Marco Danesi (20 mars 2007)

A la fin des années cinquante, personne ne demande à mon père, à peine immigré, de s'intégrer. Il faut surtout qu'il travaille. Il vend son temps et ses muscles à la surchauffe helvétique. Après un bref passage au Tessin, depuis l'Italie voisine – il est originaire d'un petit village au sud de Brescia (Lombardie) – Von Roll l'embauche sur son site de Klus, entre Balstahl et Oensingen dans le canton de Soleure. La fonderie ressemble à une petite citadelle. L'usine s'étale sur les rives de la Dünnern, entourée par les blockhaus destinés aux ouvriers. Ce sont des bâtiments en bois sur deux étages où s'entassent des centaines d'hommes, en majorité des Italiens. Mon père vit là avec un frère et une idée fixe : rentrer chez lui rapidement, une fois passée la crise économique et éliminé le chômage qui terrassent la Péninsule.

Sa vie, réglée par des tournus de dix heures au milieu des coulées et de la poussière, se concentre dans les quartiers réservés à la main-d'oeuvre immigrée. Tout a été prévu : bar, alimentation, cercle récréatif, et, plus tard, crèches pour enfants étrangers nés sur place. C'est dans l'une de ses garderies que je vais passer mes quatre premières années à mille lieues du suisse alémanique. J'apprendrai le français vingt ans plus tard seulement et j'attendrai vingt ans encore pour acquérir la nationalité suisse, parfaitement assimilé.

Ma mère et mon père se sont rencontrés sur place au début des années soixante. Elle coud robes et pantalons dans une manufacture du vallon. Ils se marient en Italie, puis retournent dans la colonie italienne de Klus. En dix ans, mon père apprendra à peine quelques mots de schwyzerdütsch. En revanche, ma mère réussira à s'exprimer simplement, garantissant les contacts avec l'administration et les indigènes dans les rares sorties en ville, à Olten ou Soleure, quelquefois à Bâle. Ni la Suisse ni mes parents ne parlent d'intégration. Le pays a besoin de bras, les immigrés cherchent un travail. Quand il n'y en aura plus, ils rentreront, sans illusions. Les initiatives xénophobes des années septante le leur rappellent à intervalles réguliers.

Malgré leurs espoirs, ma mère et mon père vont rester en Suisse jusqu'à 65 ans. L'argent économisé ne suffit jamais pour l'achat de la maison rêvée. Après Von Roll et les pieds du Jura, ils déménagent au Tessin. Au moins on y parle italien. Ils se rapprochent confusément de l'Italie. Ils se disent que c'est une étape vers le retour. Fatalement ils s'isolent davantage convaincus à tort que le séjour va être court. Ils nouent peu de contacts. Même s'ils parlent italien, même si on dirait qu'ils sont Tessinois.

La retraite dans la poche, ils partent enfin. Ils traversent la frontière. Ils s'installent à Luino au bord du lac Majeur, pas loin de Locarno, qu'ils quittent après 25 ans. Cependant, l'Italie n'est plus leur pays. Ils se découvrent étrangers chez eux. Désintégrés. Entre deux mondes, celui du travail, toujours tenu à distance, et celui d'origine, qui les a oubliés. Le souci d'intégration vient bien après eux. Ils partent au moment où la Suisse s'aperçoit qu'un million et demi d'étrangers vivent sur son territoire avec des permis bariolés, sinon clandestins, dépourvus de droits politiques. Et qu'une nouvelle génération de migrants réfugiés politiques ou économiques - apporte son lot de malheurs, de besoins, de questions, ainsi que de vitalité, de savoirs, de désirs qui bousculent les routines et les certitudes du pays.

Dix après leur départ, l'intégration envahit les discours, les administrations publiques, les programmes des partis. Elle encaisse les financements, certes encore modestes, et laisse entrevoir des liens inédits entre autochtones et immigrés. Loin de Suisse toutefois, mes parents ignorent tout de ce déferlement. Ils ne savent pas que l'intégration préoccupe la gauche et la droite; les angéliques, les pragmatiques et les nationalistes. Ils méconnaissent son ambiguïté : ses tiraillements entre ouverture et fermeture. Dans une confusion croissante, l'intégration renvoie aux promesses d'accueil, à l'injonction pour le bien des étrangers et à la sanction déguisée en mal nécessaire. A l'image de ces contrats d'intégration qui prolifèrent d'un bout à l'autre de l'échiquier politique. Tour à tour gardefous contre l'exclusion, à gauche, et menace de contrainte, à l'extrême droite.

Le plat pays de Vaud

André Gavillet (19 mars 2007)

La péréquation financière, RPT, arrive devant les Chambres dans sa phase finale de discussion, celle des décomptes. Comment le pot commun sera-t-il alimenté par la Confédération et les cantons aux ressources supérieures à la moyenne ? au profit de qui ? Il a été décidé de tenir compte non seulement de la capacité financière mais aussi des charges. Elles ont été identifiées en deux groupes. Celles qui sont propres aux concentrations urbaines et celles qui sont engendrées par le relief. Le socio-démographique et le géo-topographique qui prend en compte l'altitude et la déclivité.

Le Conseil des Etats a délibéré le premier. Les sénateurs acceptent le projet sans opposition, mais avec un nombre significatif d'abstentions. Ils sont conscients qu'il est trop tard pour retoucher la répartition sans faire tomber le château de cartes. Mais ils n'ont pas caché leur étonnement devant les résultats scientifiques des géo-topographes.

Ainsi le Vaudois Michel Béguelin. Il se sent fier, dit-il, d'appartenir à un canton, le seul avec Berne, qui s'étend du Jura aux Alpes, du Mont-Tendre aux Diablerêts. L'altitude et le terrain ont marqué une population qui a du caractère. Les Combiers et les Ormonans ne sont pas des produits de la plaine. Quant aux pentes, elles sont fortes en pays vaudois. Pour passer en vélo le col de l'Aiguillon en partant de Baulmes, il faut un solide entraînement ; de même le col de Chaude en s'élevant au-dessus de Villeneuve. Et même sur le lac, au Dézaley, les terres déboulent si fort qu'il a été nécessaire de les contenir par des murs qui font de chaque parchet de vigne une terrasse suspendue. Faut-il pour convaincre citer Ramuz ?

Et pourtant Michel Béguelin a découvert que son canton, malgré ses pâturages jurassiens et ses alpages préalpins, ne faisait pas bouger l'indice géo-topographique. Il serait donc plat comme une descente de lit. Waadt ist ein Flachland.

Le conseiller fédéral Merz a expliqué que Vaud dans sa diversité avait un peu de tout. Il aurait pu citer Gilles, mais il ne l'a pas fait. Donc les plaines y compensent les sommets et, au bout du compte, le canton se retrouve dans une moyenne. Ce qui ne lui permet pas de participer au pot topographique. Si la Vallée de Joux était un canton comme Appenzell, ses particularités seraient prises en considération. Là est le choix politique premier et prémédité: retenir l'ensemble du territoire cantonal comme base des calculs aboutissant à une moyenne.

C'est une pratique souvent observée : les indices sont calculés avec une rigueur scientifique d'autant plus poussée que l'on connaît les résultats qu'ils produiront nécessairement en fonction des choix préalables.

Rien à négocier, dit-on

André Gavillet (22 mars 2007)

Déjà la routine! Hans-Rudolf Merz fait la tournée de ses collègues européens. Il plaide la bonne foi fiscale suisse avant que soit formulée la demande d'ouverture de négociation pour corriger ce que l'UE considère comme un comportement déloyal. Les positions étant figées, il est aisé de rédiger les communiqués des rencontres passées, présentes et futures. On y lira - que le conseiller fédéral a saisi l'occasion d'exposer à son interlocuteur les particularités du système suisse qui résulte de la souveraineté des cantons, - qu'il a été heureux de compléter l'information de son hôte, - que l'entretien a été d'une grande cordialité, - que néanmoins le ministre étranger persistait à trouver souhaitable des négociations qui mettent fin à une pratique déloyale, - que cette négociation ne pourra avoir lieu, car il n'y a rien à négocier.

RAN, rien à négocier comme RAS, rien à signaler.

C'est d'abord de l'absence de réactions en Suisse qu'il faut s'étonner. On écrase. Pas de débat. On a trop peur de donner à l'UDC un prétexte à faire des effets de manches patriotiques. Le parti socialiste est silencieux.. Et même, Micheline Calmy-Rey met une vigueur particulière à défendre, voire durcir la position suisse. Les médias sont étrangement peu critiques. Pourtant la question à poser est simple : pourquoi les intérêts de quelques cantons profiteurs devraient-ils être défendus même s'ils compromettent des intérêts nationaux supérieurs ?

Certes, nous n'avons pas à négocier ce qui est effectivement objet de notre souveraineté. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Les fiscalistes européens n'ignorent pas les détours de nos particularités. Ils ont mis le doigt avec précision sur l'article de la Loi sur l'Harmonisation (LHI) qui laisse aux cantons des marges d'interprétation qui se révèlent abusives. La Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIF) ne prévoit aucun statut particulier pour les personnes morales qui poursuivent un but lucratif. L'harmonisation des pratiques cantonales peut se faire par un alignement sur les normes de la LIF.

Au lieu de faire la tournée des popotes européennes, Hans-Rudolf Merz devrait faire la tournée des popotes cantonales. Si l'on fait valoir le devoir de loyauté à l'égard de nos partenaires européens, si l'on a devant les yeux l'intérêt national, un aménagement décidé à notre seule initiative est possible. Là serait le patriotisme dont on nous gargarise.

Le droit à un nouveau procès risque de devenir plus restrictif

Alex Dépraz (22 mars 2007)

Ancien brigadiste, Cesare Battisti a été condamné à deux peines de prison à vie par la justice italienne. Réfugié en France, il bénéficie d'abord de la protection accordée par François Mitterrand. Espace judiciaire européen oblige, l'étau finit par se resserrer. La police et la campagne présidentielle française viennent de le rattraper sur une plage de Rio de Janeiro.

Une partie de l'intelligentsia française soutient Cesare Battisti. Au nom d'abord de la parole donnée par l'ancien Président de la République. Mais, face au mandat d'arrêt européen, cette ligne de défense ne tient pas. Il y a un deuxième argument. Qu'il soit coupable ou non, Battisti devrait bénéficier d'un nouveau procès que lui refuse le droit italien car il a été condamné par défaut, soit en son absence. Ce serait contraire aux principes fondamentaux de ne pas lui accorder le relief, soit le droit à un nouveau procès où il puisse se défendre personnellement.

Qu'en serait-il si un tribunal suisse avait condamné Battisti? Actuellement, la réponse, qui relève du droit de procédure pénale, serait différente dans chaque canton. Par exemple, le droit vaudois, influencé par la tradition française, accorde largement le droit au relief. L'accusé qui prend la fuite plutôt que de se rendre au tribunal peut obtenir un nouveau jugement si la justice le rattrape quelques années plus tard. Seule exception : le cas où un accusé absent se fait représenter à l'audience par un avocat, ce qui était, semble-t-il, le cas de Battisti. Mais, en pratique, les défenseurs ne prennent pas ce risque et préfèrent quitter le tribunal lorsque leur client ne se présente pas devant ses juges.

Le droit de procédure pénale va être unifié sur le plan fédéral. Or, le projet du Conseil fédéral actuellement en discussion devant les Chambres se montre beaucoup plus restrictif quant au droit à un deuxième jugement. Si le condamné n'avait pas de bonne excuse à son absence, il n'aura pas droit à un deuxième jugement (art. 375). Un accusé comme Battisti qui avait pris la fuite avant son procès ne pourrait donc pas bénéficier d'un deuxième procès. L'Etat devra toutefois administrer la preuve du comportement fautif du prévenu, qui dans le doute, doit bénéficier d'un nouveau procès : c'est ce qu'exige la jurisprudence de Strasbourg (cas Colozza).

La Suisse adopterait ainsi la solution la plus restrictive possible par rapport aux exigences actuelles de la Convetion européenne des droits de l'homme (CEDH). Le projet du Conseil fédéral, déjà confirmé par les sénateurs, évoque le risque d'abus et la longueur des procédures pour donner ce coup de canif au droit fondamental à pouvoir se défendre personnellement. Le Conseil national peut encore corriger le tir, même si le Code de procédure pénale est un sujet moins médiatique que l'extradition de Battisti.

De l'usage et de l'utilité du droit d'initiative

Jean-Daniel Delley (22 mars 2007)

L'échec cinglant de l'initiative populaire pour une caisse maladie unique illustre-t-il une nouvelle fois à quel point sont faibles les possibilités d'intervention sur la conduite de l'Etat offertes par le droit d'initiative? C'est la conviction de François Cherix (Le Temps, 15 mars 2007), qui mentionne le faible taux de succès des initiatives soumises à votation depuis 1891 (9%). Et sur les quinze initiatives acceptées, il observe que douze d'entre elles ont vu triompher des propositions réactives ou conservatrices, plutôt que novatrices.

Ecartons tout d'abord un malentendu. Une initiative réactive ou conservatrice peut se révéler novatrice. La protection des marais, le moratoire nucléaire, comme la limitation du trafic des marchandises à travers les Alpes, ont représenté une avancée pour la sauvegarde des écosystèmes, la politique énergétique et la qualité de vie des régions alpines. Ces trois initiatives, entre autres, ont bel et bien permis au souverain d'infléchir l'action de l'Etat.

Mais cet impact direct est assez rare. Si des groupes de citoyens et des organisations de toutes sortes persistent à récolter des signatures, c'est qu'ils en attendent d'autres effets qu'un éventuel succès devant le peuple.

François Cherix évoque la fonction de communication. Une fois lancée, puis déposée, l'initiative, parce qu'elle déclenche une procédure que les autorités ne peuvent empêcher, suscite le débat, oblige les acteurs à se positionner, à argumenter. Mais l'initiative permet plus encore. Grâce à elle, des problèmes négligés par les autorités ont pu s'imposer sur l'agenda politique. L'objection de conscience, l'égalité entre les sexes, l'interruption de grossesse, la protection de l'environnement, pour ne prendre que ces exemples, ont fait irruption par ce biais sur la scène politique.

Souvent l'initiative populaire devient un atout dans une procédure législative annoncée. Ainsi les diverses étapes de l'évolution de l'AVS et de l'assurance maladie sont jalonnées d'initiatives de la gauche et des syndicats qui cherchent à renforcer leur position dans la négociation. Elle permet aussi à des formations marginales – l'extrême gauche comme les partis nationalistes - exclues du compromis politique, de faire entendre leur voix. Elle constitue un complément utile à la protestation des mouvements sociaux, qui dans d'autres pays s'épuise dans l'incantation. Le mouvement anti-nucléaire, tout d'abord dispersé dans des oppositions locales, a acquis une dimension nationale et plus politique grâce à l'initiative populaire.

François Cherix se demande si la sensibilisation des élus, couplée avec les stratégies de communication, n'est pas plus efficace et moins risquée pour faire avancer concrètement un dossier. Un peuple ne peut certes pas légiférer directement. Mais démocratie directe et travail parlementaire se complètent. Grâce à la première, la participation démocratique prend plus d'ampleur, le débat touche le plus grand nombre et peut enrichir le second. L'initiative, comme d'ailleurs le référendum, rappelle aux représentants élus qu'ils ne disposent pas d'un blancseing, que les suffrages obtenus lors des élections ne signifient pas l'adhésion aveugle à leur programme. C'est à tort que François Cherix considère les élections comme le seul moteur de la démocratie. D'ailleurs dans les régimes parlementaires, la revendication d'un droit d'initiative se fait de plus en plus pressante. Loin d'être un vestige du passé, les instruments de démocratie directe répondent aux exigences démocratiques d'une population mieux formée et qui déserte les projets partisans trop étriqués et incapables de traduire les aspirations du corps électoral.

Retour aux urnes

Alex Dépraz (22 mars 2007)

C'est confirmé. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a estimé que la disposition constitutionnelle prévoyant une initiative générale était irréalisable (cf. DP 1703 – Retour à la case de départ, DP 1693 – Un nouveau droit d'initiative inutile et compliqué, DP 1544 – Trompe l'œil). Le projet de loi du Conseil fédéral concrétisant le résultat du vote populaire est enterré. Les Chambres veulent convoquer à nouveau le constituant pour qu'il défasse ce qu'il avait fait.

Le parlement s'achoppe aussi sur la réalisation d'un autre vote populaire. La transposition dans la législation de la disposition sur l'internement à vie des délinquants dangereux relève du casse-tête juridique. La règle constitutionnelle est inconciliable avec le droit international. S'il y a une logique, l'abrogation de l'internement à vie devrait aussi être soumise aux urnes. S'il y a une logique.

Du «Max Havelaar» dans votre moteur

Dominique Hartmann, ATE (20 mars 2007)

Le Parlement vient d'approuver la défiscalisation des carburants alternatifs issus de la biomasse suisse. C'est en fonction de leur contribution à la diminution des émissions de CO2 que l'ampleur de la détaxe devrait être fixée. La décision donne une chance supplémentaire à la production indigène. Il ne reste plus qu'à créer un label permettant contrôles et lisibilité.

En matière de biocarburants, les gardes-fous semblent se mettre en place. Gardes-fous, car à l'heure où les gouvernements jouent toujours davantage la carte de ces nouveaux carburants pour asseoir leurs promesses de réduction de CO2, les spécialistes de l'environnement (parfois même ceux de l'Etat en question) mettent en garde contre de possibles illusions et des effets pervers liés à ce développement. Gratifiés très tôt du nom rassurant de «biocarburants», ceux-ci bénéficient aussi d'un large capital de confiance auprès du grand public. Il aurait mieux valu parler, dès le début, d'«agro-carburants» (quoique ce terme évoque moins les ressources forestières) ou de carburants alternatifs. Car ce «bio»-là n'a rien à voir avec celui du label alimentaire Bio Suisse.

Il y a plusieurs années que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) rappelle que s'ils émettent généralement moins de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de soufre (SO2), les carburants verts produisent en revanche davantage d'hydrocarbures et d'autres composés toxiques. Elle prédisait aussi le renchérissement du prix de l'alimentaire. Le Mexique vient d'en faire les frais, où le prix de la tortilla a doublé suite à l'envolée du cours du maïs. L'AIE estimait aussi que pour remplacer seulement 5% de la consommation de carburant de l'Union européenne (UE), 15% des terres européennes seraient nécessaires. Dans une Europe qui a mal à sa paysannerie, bien sûr, les biocarburants sont une aubaine. En Suisse, les plantations spécifiques pourraient concerner 10'000 hectares de surface agricole. Du coup, les pressions s'accumulent sur ces débouchés qui doivent forcément être vertueux, comme si les politiques agricole, énergétique et environnementale poursuivaient les mêmes objectifs.

Heureusement, les dispositions adoptées par le Parlement prévoient de n'exonérer les carburants verts que si leur bilan écologique global est positif. Les exigences minimales en seront fixées par le Conseil fédéral. Celui-ci s'appuiera sur l'écobilan complet des produits énergétiques auquel se sont attelés trois offices fédéraux : l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Cet écobilan est le résultat d'un travail de plusieurs années et paraîtra ce printemps. Si certains biocarburants permettent d'économiser 30 à 50% de gaz à effet de serre, il apparaît déjà que d'autres n'amènent tout simplement aucune réduction de CO2, en raison de leur mode de production utilisant par exemple intensivement pesticides et herbicides. Les carburants issus de déchets sont en revanche les plus prometteurs, aussi bien au niveau des gaz à effet de serre que des autres atteintes à l'environnement. La biomasse forestière, abondante en Suisse, semble ouvrir aussi des perspectives intéressantes: la Suède prévoit de remplacer d'ici 2020 l'entier de sa consommation de pétrole en transformant son bois en bioéthanol.

La Suisse ne produit et ne produira jamais tout le biocarburant dont elle a besoin. Notamment en raison de la faible productivité de nos cultures, en comparaison avec la productivité des climats tropicaux, et de l'exiguïté du territoire. Elle recourt donc à des importations et y recourra encore davantage lorsque la demande augmentera, même si les biocarburants de deuxième génération à base ligno-cellulosique, plus productifs, seront alors au point. Or, la production et l'exploitation du bioéthanol et du biodiesel s'accompagnent aujourd'hui déjà de problèmes écologiques et sociaux : ils exigent souvent des monocultures qui appauvrissent la biodiversité et le paysage, comme le montre la destruction de la forêt amazonienne en faveur de plantations de soja. Des conditions de production socialement acceptables sont «recommandées», selon le vœu du Conseil des Etats. La création d'un label faciliterait le contrôle de ces deux points. Et aiderait consommatrices et des consommateurs, toujours plus nombreux à vouloir rouler «vert» et social, à trier le bon grain de l'ivraie.

Vous aimez ses discours fignolés? Vous apprécierez le blog distingué de Moritz Leuenberger

Yvette Jaggi (18 mars 2007)

Moritz Leuenberger n'est décidément pas un conseiller fédéral comme les autres. Pas audessus, encore moins au-dessous, passablement à côté. Le genre à la fois décalé et branché, distant et direct, énigmatique et révélé.

Son dernier coup: le lancement d'un blog, catégorie select. Présentation soignée, style informatif, lisibilité optimale, liens vers cinq sites fédéraux bien choisis, lecteur Kawya pour serveur Bluewin offrant tous les services désormais voulus: fils RSS 02 et Atom 03, WAP mobile, alertes SMS, etc.

Le blog de Moritz Leuenberger porte à l'écran de l'ordinateur des textes en allemand d'une belle tenue, écrits sur un ton alerte, couvrant une bonne page chacun (2500 à 4000 signes). Balancés sur le site entre le mercredi 14 et le samedi 17 mars, les trois premiers articles signés par le chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication se rapportent tous, sans surprise, aux changements climatiques et à leurs conséquences politiques.

Le premier stigmatise les tergiversations parlementaires en matière de réduction des émissions de CO2, dont les centrales à gaz fournissent l'occasion; à se demander si les élus ne se comportent pas comme des médecins réunis au chevet d'un malade et discutaillant des thérapies envisageables jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour en appliquer aucune.

Mis en blog vendredi 16 mars, le deuxième article répond implicitement à une question dont la Basler Zeitung s'était notamment fait l'écho la veille: le désastre climatique ne serait-il pas simplement la reproduction, une bonne vingtaine d'années plus tard, du coup de la mort des forêts? A l'époque aussi, on avait tenu en toute urgence de longs et assez vains débats sur le thème planétaire du moment, pour prévenir une catastrophe qui ne s'est finalement pas produite, rappellent insidieusement certains commentateurs. Et Moritz Leuenberger de souligner qu'il faut garder ouvertes le plus de solutions possibles, y compris l'option nucléaire sur laquelle il confirme sa fidélité collégiale.

Le lendemain samedi, en fin de matinée, tombe la troisième contribution. En fait un début de réponse aux quelque 600 réactions suscitées en trois jours par les deux premières. Moritz Leuenberger se montre compréhensif pour les sursauts de conscience de ses correspondants, mais renvoie dos à dos ceux qui veulent une Suisse exemplaire en matière de stockage des déchets nucléaires ou de réduction des émissions de CO2 et ceux qui préfèrent attendre les initiatives de l'Union européenne ou du moins des pays voisins. On reviendra sur ce dilemme quand les Chambres auront enfin adopté, la semaine prochaine peut-être, la taxe sur le CO2 ainsi que les lois révisées sur l'énergie et l'électricité.

Quatre jours après le lancement de son blog, Moritz Leuenberger peut se féliciter d'avoir introduit un nouveau mode de communication avec les simples citoyens et habitants, pardessus les partis (y compris le PS), les administrations, les lobbies et autres structures

jouant les intermédiaires – ou plutôt les cribles – entre la population (le peuple dirait Christoph Blocher) et ses gouvernants au plus haut niveau. En témoignent la foule et la diversité des interlocuteurs ainsi rencontrés, engagés dans un dialogue de très bon niveau, même sous le fréquent couvert d'une signature de fantaisie.

Comme quoi la qualité d'un blog induit celle des blogueurs. Parions que si le babillage perso, sorte de journal pas trop intime, n'a guère d'avenir, le blog-dialogue, lui, se confirmera comme un authentique moyen de communication.

Y-a-t-il des paysages urbains en Suisse ?

Daniel Marco (22 mars 2007)

Un groupe de cinq experts étrangers, mandaté par l'Office fédéral du développement territorial (OFDT), a établi un rapport sur l'aménagement et le développement du territoire en Suisse. Dans un précédente édition en ligne (DP 1723), nous avons présenté la méthode et les territoires transfrontaliers. Aujourd'hui nous abordons la partie consacrée au paysage.

Les experts s'intéressent avant tout aux paysages ruraux, à la campagne. Ils évoquent :

- le mitage urbain qui risque de mettre en péril la réorientation de l'agriculture et de porter atteinte à la qualité du paysage;
- la réforme agraire, d'une extrême importance, mais qui devrait être coordonnée avec les exigences spatiales (sic!) des activités de loisir et du tourisme, des résidences secondaires, de l'infrastructure, de la gestion des eaux et du développement des aires naturelles:
- le paysage culturel, lire agri-culturel, produit de la civilisation urbaine qui contribue à la qualité des régions citadines.

On y trouve même un coup de chapeau à l'Union suisse des paysans qui « fait preuve de beaucoup d'intelligence dans l'examen et la défense des intérêts des agriculteurs ». Mais on a beau chercher, il n'y a rien dans cette partie du rapport sur les intérêts des habitants des villes suisses, ni sur l'état et l'amélioration des conditions de la vie urbaine quotidienne.

La grande majorité des habitants de ce pays vit dans les villes et le rapport ne se préoccupe que des paysages des régions rurales. Les paysages urbains (ça existe !) ne sont pas abordés, définis, ou qualifiés. Le texte ne se préoccupe que de ce qui est à l'extérieur de la ville.

Parfois même, ce rapport met en évidence des paysages ruraux prestigieux : l'Engadine, le lac Léman, le lac des Quatre-Cantons comme si ses auteurs. les invités de l'OFDT, voulaient sur-affirmer qu'il y a des compensations dans les paysages qu'ils appellent naturels, face à une aliénation urbaine présumée que l'on sent sous-jacente dans leur discours. Des paysages sans doute très beaux mais qui ne sont pas aussi naturels que cela, l'intervention humaine étant sans doute décisive dans leur formation.

Une étude approfondie des paysages des villes reste donc à réaliser si l'on veut réhabiliter l'urbain dans un pays où l'on s'en méfie encore.

Appels d'urgence et légendes urbaines

Jacques Guyaz (19 mars 2007)

ICE, vous connaissez ? Non, ce n'est pas le mot anglais pour « glace » ni l'Inter City Express cher à la Deutsche Bahn. Tout le monde possède dans son agenda ou son portemonnaie une liste des personnes à prévenir en cas d'urgence. Un étrange mail en provenance de l'intérieur de l'administration cantonale vaudoise est tombé entre nos mains. Selon ce document, dans les répertoires des téléphones portables, les trois lettres ICE, acronyme anglais de In Case of Emergency (en cas d'urgence) précédant un nom ont la même signification, par exemple ICE Dupont Jean. Un sauveteur ou un policier saura qu'il devra appeler ce numéro s'il regarde dans le portable d'une personne inanimée. Ce sigle ICE est présentée comme « internationalement reconnu ».

Oui mais... Lorsque l'on interroge le corps de police de la ville de Lausanne, ce mail que nous avons reçu est présenté comme une sorte de spam. Ces trois lettres ICE sont une invention - louable- d'une compagnie d'ambulance anglaise après les attentats de Londres d'il y a deux ans. L'idée a été reprise ici ou là, à Los Angeles et par la gendarmerie royale du Canada. Mais elle n'a aucune validité internationale, nos services de secours l'ignorent et nos forces de police sont très réticentes en ce qui concerne son utilisation. Le document que nous avons eu en main est une lettre type que l'on trouve sur des sites qui traitent des légendes urbaines et autres histoires étranges. De fausses rumeurs, présentées comme un canular, laissent entendre que ces trois lettres favoriseraient l'intrusion de virus dans les téléphones portables.

Les spécialistes de l'urgence ne sont pas forcément négatifs face à cette idée et des réunions vont lui être consacrées ce printemps en Suisse romande. Mais son application soulève passablement de problèmes. D'abord, lors d'un accident, un natel sera facilement écrabouillé, ce qui ne sera pas le cas d'un agenda ou d'une feuille de papier. Les portables se perdent, se volent, et peuvent passer de mains en mains, pour les appareils d'entreprise du moins. Un appel fait sur l'appareil d'une personne inconsciente peut donc aboutir chez le proche de quelqu'un d'autre avec les émotions et les drames que l'on imagine. Et la police et les services de secours savent en général identifier très vite la victime d'un accident.

Donc ne mettez pas ICE devant le nom des personne à prévenir dans le répertoire de votre téléphone, c'est, pour l'instant du moins, totalement inutile et même dangereux si vous estimez que cela suffit pour prévenir vos proches en cas de besoin... Mais on ne peut exclure que cette recommandation soit retenue à l'avenir sous une forme ou sous une autre. On savait le rôle d'Internet comme outil de propagation de fausses rumeurs, mais nous avons affaire là au cas plus rare de la propagation d'un fait vrai qui devient une rumeur faute d'être replacé dans son contexte de départ étroit et limité.

Balaie devant ta porte!

Jean-Daniel Delley (23 mars 2007)

Lors du débat parlementaire sur le climat, Caspar Bader, chef du groupe UDC au Conseil national, n'a pas caché son ras-le-bol des mauvais augures : « Dans les années 60, on nous a dit que les cours d'eau allaient s'assécher. Dans les années soixante-dix, on nous assénait que la Suisse serait victime de surpopulation. Dans les années quatre-vingt, on nous effrayait avec la mort imminente des forêts. Cela suffit ! on en a assez des discours qui, en alimentant la peur, ne cherchent qu'à imposer des restrictions, des interdictions et des taxes ».

Depuis quarante ans, Monsieur Bader, les mouvements xénophobes, puis votre parti qui a pris le relais, prétendez que la population étrangère et les requérants d'asile mettent en danger l'identité nationale, font régner l'insécurité et menacent les emplois. Oui, nous en avons ras-le-bol de ce discours qui alimente la peur, attise la haine et suscite de continuelles restrictions.